

Radu CARP, *Dumnezeu la Bruxelles. Religia în spațiul public european*, Editura Eikon, Cluj-Napoca, 2009, 194 pp; ISBN 978-973-757-176-2

Compte rendu de Mihai Sebe*

Dès ses débuts l'Union européenne semblait être construite sur des bases séculières, Dieu aussi bien que la religion semblaient être devenus sinon inutiles au moins invisibles, sans un rôle majeur dans le processus européen. Mais cette situation est en train de changer et dans cette première décennie du XXI^{ème} siècle on observe une recrudescence du phénomène religieux à travers l'Europe, qui nous rappelle la célèbre phrase de Malraux¹. Comment peut-on donc caractériser le discours d'un président d'un Etat fier de ses traditions séculiers tel la France? C'est ainsi que le président de la République, Nicolas Sarkozy affirmait en 2008 que «Un des défis [du 21^e siècle] est celui des conditions du retour du religieux dans la plupart de nos sociétés»². On assiste à ce que les commentateurs appelaient «la laïcité version Sarkozy» une laïcité «positive» selon laquelle «la République laïque a longtemps sous-estimé l'importance de l'aspiration spirituelle»³.

Dans ce contexte de réévaluation de la religion au sein de l'Europe s'inscrit l'ouvrage de Radu Carp, *Dumnezeu la*

Bruxelles. Religia în spațiul public european [Dieu à Bruxelles. La religion dans l'espace public européen, ma note]. Un ouvrage d'autant plus intéressant qu'il traite d'une manière synthétique le problème religieux au sein de l'Union Européenne. Il réalise ainsi un œuvre utile aux hommes de l'Eglise, aux spécialistes mais aussi au grand public intéressé par le sujet religieux dont l'accès aux documents et aux prises de position officielles n'est pas toujours aléatoire.

À partir de la distinction faite par Habermas entre la «sphère publique» et la «sphère privée» Radu Carp va vers l'identification de ce qu'il appelle «l'espace public européen» un espace dont on peut affirmer avec certitude seulement le fait qu'il n'y a «aucune théorie qui nie la possibilité de son existence»⁴. Et s'il y a un tel espace quels sont les acteurs qui y agissent? La réponse vient naturellement en mentionnant Bérengère Massignon qui «considère que les acteurs religieux font partie de l'espace public européen»⁵. Suite à l'analyse faite à travers les premiers chapitres du livre sur le concept de sphère publique,

* **Mihai Sebe** est coordonnateur de projet chez l'Institut Européen de Roumanie. Parmi ses domaines d'intérêt on compte: l'histoire de l'Europe, l'histoire des idées politique roumaines d'entre-deux-guerres, les politiques sociales etc. Son adresse de courrier électronique: mihai.sebe@ier.ro

¹ «Le XXI^e siècle sera religieux ou ne sera pas.»

² «Pour Sarkozy, «le 21^e siècle sera religieux»; *Le Figaro*; 18 janvier 2008, disponible en format électronique à <http://www.lefigaro.fr/politique/2008/01/18/01002-20080118ARTFIG00517-pour-sarkozy-le-e-siecle-sera-religieux.php> (Dernier accès 5 Août 2010)

³ Guillaume TABARD, «Sarkozy défend les «racines chrétiennes» de la France»; *Le Figaro*, 20 décembre 2007; disponible en format électronique à <http://www.lefigaro.fr/politique/2007/12/21/01002-20071221ARTFIG00011-sarkozy-defend-les-racines-chretiennes-de-la-france.php> (Dernier accès 5 Août 2010)

⁴ Radu CARP, *Dumnezeu la Bruxelles. Religia în spațiul public european*, Editura Eikon, Cluj-Napoca, 2009, p: 17

⁵ Radu CARP, *Dumnezeu la Bruxelles. Religia în spațiul public european*, Editura Eikon, Cluj-Napoca, 2009, p. 19

de compétition et de communication, l'auteur identifie les principaux paliers d'une analyse du phénomène religieux en Europe: a) la religion ne peut pas être séparée d'aucune des sphères publiques nationales; b) la religion contribue à la création d'un espace public européen et c) la religion reste en même temps une option privée qui a des résultats dans l'activité publique⁶. L'intégration politique des États Membres de l'Union Européenne change d'une manière bien dramatique les rapports entre État et Eglise au niveau national. On essaie d'harmoniser la vision ecclésiastique du monde avec la vision séculière. On a échoué dans le cas des négociations pour le *Projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe* car la seule mention concernant la religion était finalement celle qui des «héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe»⁷.

L'auteur n'a pas peur de provoquer lorsqu'il analyse la relation entre le processus de sécularisation et les sociétés européennes. Il établit une longue liste de questions portant sur l'évolution de ce sujet pour trouver la relevance du thème séculier de nos jours. Prouvant une grande connaissance de la littérature de spécialité il essaye sur la base des œuvres existantes de voir si la matrice théorique correspond

aux réalités existantes. La sécularisation telle qu'elle fut définie à travers le XIXème et le XXème siècle n'existe plus, elle cède la place devant l'expansion des religions fondamentalistes ou devant le processus de fondamentalisation des religions existantes.

L'unité de l'Europe est le résultat du mouvement expansionniste du christianisme, qui en est à son fondement. Cela étant dit on assiste de nos jours à la recherche d'un model européen des religions. C'est un modèle en cours de définition, dont les contours sont encore assez imprécis. Serait-il donc construit à travers l'activité de lobby déroulée par les Eglises européennes? Où serait-il construit par l'intermédiaire des activités de simples croyants?

Radu Carp réussit ainsi à créer un ouvrage de référence sur les relations religieuses à travers l'Europe. C'est un ouvrage qui éclaire une partie d'un grand débat européen, débat souvent ignoré par les médias et l'opinion publique. Les Eglises nationales sont en train de s'europaniser, d'évoluer. C'est un processus dont on est contemporain et que l'on doit surveiller d'une manière analytique afin d'éviter toute perte de substance spirituelle. L'avenir est encore à écrire et on doit s'y impliquer serait la conclusion finale e l'auteur.

⁶ *Ibidem*, p. 28

⁷ *Préambule du Traité sur l'Union Européenne*, disponible en format électronique à <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:0013:0046:FR:PDF> (Dernier accès 6 Août 2010)